



Commission de gestion et finances - 1436 Chamblon

Rapport de la Commission de gestion et finances sur le préavis municipal N° 03/22 du 13 Juin 2022 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion et finances, composée de Mme Françoise Schenk et de MM Bruno Karlen, Damien Degrange, Antoine Rouiller et Jonathan Marendaz a pris connaissance des comptes 2021, du rapport de gestion, du préavis municipal correspondant à cet objet, ainsi que du « Rapport sur la vérification des comptes de la commune de Chamblon pour l'exercice 2021 » établi par la fiduciaire du Groupe FIDEXPERT.

Notre Commission a procédé par pointage à des analyses spécifiques et s'est principalement focalisée sur les postes et fluctuations importantes.

Lors de nos pointages, nous nous sommes par exemple intéressés aux éléments suivants :

- Le dépassement du budget du compte N°110.3180 « honoraire divers et frais d'expertise » qui est dû notamment aux honoraires d'expropriation de la route des casernes ainsi que des honoraires de la construction du parking Es perreyres.
- Le doublement des charges par rapport au budget concernant le compte N°430.3180 « voirie et entretien des routes » qui est justifiable du fait de sa nature portant sur la sécurité routière.
- Une différence négative de CHF 91'380.10 concernant l'impôt sur le revenu et inversement une différence positive de CHF 76'690.88 concernant l'impôt sur la fortune, ces deux postes ont été calculés selon les recommandations de l'état.
- L'exercice 2021 se solde par un bénéfice net de CHF 9'428.22 après amortissements et prélèvements à divers fonds de réserve.

Nous tenons à remercier très sincèrement la Municipalité, la boursière et la secrétaire pour les réponses claires et précises à nos questions. La présentation et les annotations faites sur les comptes sont toujours fortement appréciées.

Recommandation

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion et finances, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil général :

Article 1 : d'accepter les comptes de l'année 2021 tels que présentés

Article 2 : d'approuver la gestion de l'exercice.

Chamblon, le 13 juin 2022

Damien
Degrange

Bruno
Karlen

Jonathan
Marendaz

Antoine
Rouiller

Françoise
Schenk